



MAIRIE DE LUSIGNAN – BP 40002 – 86600 LUSIGNAN / TELEPHONE 05 49 43 31 48 / TELECOPIE 05 49 43 61 19  
Site : [www.lusignan.fr](http://www.lusignan.fr) - courriel [lusignan@cg86.fr](mailto:lusignan@cg86.fr)

**N° de délibération :**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2013**

Le 22 août deux mil treize, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le 2 septembre 2013 à 20h30.

Le 2 septembre deux mil treize, à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. René Gibault, Maire.

**Etaient présents :** M<sup>mes</sup> et MM. Christine Baulouet-Chaintré, Marcel Bell, Andrée Blaison, Jean-Louis Durand, Marie-Hélène Gautron, René Gibault, Eric Girard, Yohan Guérin, Françoise Hacquet, Patrick Hérault, Bernard Jean, Pierre Maricourt, Francine Maringues, Marie-Françoise Pottier, Francis Rogeon, André Sauvion, Gérard Van Praët.

**Absents représentés :** M<sup>mes</sup> Annick Bernardeau, Priscille Cordier, Christine Pradère.

**Absents excusés :** M<sup>mes</sup> MM. Claudie Cousin, Sophie Lancereau, Jean-Pierre Richer.

Madame Marie-Hélène Gautron est nommée secrétaire de séance.

### **Objet : Dossier de marché de la mise en valeur de la porte occidentale de la cité de Lusignan**

Monsieur le Maire rappelle les éléments du dossier et le déroulement de la procédure :

- La procédure retenue entre dans le cadre de la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) - délibération 2013 / 48 du 1<sup>er</sup> juillet 2013.
- Le marché consiste en un lot unique d'un montant total estimé par le maitre d'œuvre de 583 608.00 € HT.
- L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une parution le vendredi 5 juillet 2013 dans la Nouvelle République et Centre Presse pour le département de la Vienne.
- La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 24 juillet, le vendredi 2 août et le jeudi 29 août 2013 pour le dépouillement et l'analyse des offres.
- La Commission d'appel d'offres propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'entreprise SOPOREN pour un montant de 512 309.50 € HT.

A l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition d'attribution du lot unique présentée ci-dessus est acceptée.

Le Maire est autorisé à signer les pièces du marché et à engager les travaux afin de mener à bien ce projet.

## **Objet : Devis d'étude archéologique préliminaire**

Madame Francine Maringues présente le cahier des charges établi par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Service régional de l'Archéologie) concernant l'étude archéologique préliminaire qui concerne les deux tours d'entrée de ville.

Après consultation, Madame Maringues propose de retenir la SCOP « Atemporelle » (domiciliée 116 rue du Bourg Belais - 79200 Parthenay) pour un montant de 25 579.10 HT, soit 30 592.60 € TTC.

*Cette SCOP est agréée par le Service régional de l'Archéologie de la DRAC pour effectuer les travaux prévus par le cahier des charges.*

## **Objet : Avenant à la convention d'entretien ménager entre la Mairie et le Ministère de l'Intérieur (bureaux de la gendarmerie)**

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant à la convention pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013.

Pour la période du 15 juillet au 31 décembre 2013, le montant est fixé à 409.92 €.

Le prix de la prestation forfaitaire pour l'année 2013 est fixé à 1 411.96 € ; il représente le coût de salaire de notre agent qui intervient à raison de une heure par semaine le lundi de 14h00 à 15h00.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

## **Objet : Avenant n° 2 au bail de la Trésorerie**

Monsieur le maire rappelle que la commune de Lusignan a repris le logement attaché à la Trésorerie, et qu'à cet effet il était prévu de revoir le bail consenti à la Direction des Finances Publiques.

L'objet de l'avenant précise les nouvelles modalités financières, à savoir que l'article 1<sup>er</sup> est modifié comme suit :

- à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013, le loyer annuel correspondant à la location du logement est fixé à 12 289.00 €.
- l'indice de base à retenir lors de la prochaine révision sera celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2011, soit 101.96.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte les termes de cet avenant n° 2 au bail de la trésorerie et autorise le Maire à le signer.

## **Objet : Ouverture du programme de travaux 0059 "réfection de l'Espace 5"**

Monsieur Éric Girard, Adjoint au Maire en charge des travaux sur les bâtiments communaux, présente le programme de réfection de la peinture intérieure de l'Espace 5 (Salle des Fêtes) et de l'acquisition d'un matériel de sonorisation.

## **Ouverture du programme budgétaire 0059 (section d'investissement)**

### Dépenses

Travaux de peinture : 25 000.00 €  
Acquisition sonorisation : 4 000.00 €

### Recettes

Département (20%)	5 000.00 €
Région (FRIL) (20%)	5 000.00 €
Emprunt	19 000.00 €

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide l'ouverture du programme de réfection et d'acquisition de matériel de sonorisation pour l'Espace 5.

Les membres du Conseil Municipal mandatent Monsieur le Maire pour faire les demandes de subventions auprès de la Région Poitou-Charentes et auprès du Département de la Vienne pour les montants indiqués ci-dessus.

Monsieur Éric Girard, Adjoint au Maire, présente le devis de l'entreprise Bernaudeau Damien peinture (domiciliée 4 rue des 4 Vents - 86480 Rouillé) concernant les travaux de peinture pour l'Espace 5.

Ce devis s'élève à 18 085.64 € HT soit 21 630.43 € TTC.

Après consultation il apparait que le devis présenté est le moins disant.

Il présente également un devis d'acquisition de matériel de sonorisation de l'entreprise Sono Max (domiciliée 150 Avenue de Paris - 86000 Poitiers) pour un montant de 2 412.50 € HT soit 2 885.35 € TTC.

## **Objet : Installation de deux jeux pour enfants (Place Isabelle d'Angoulême)**

Monsieur Éric Girard, Adjoint au Maire, présente le devis de l'entreprise KASO (domiciliée 3 avenue Gustave Eiffel - 33510 Andernos les Bains) concernant l'installation de deux jeux pour enfants à installer Place Isabelle d'Angoulême.

Ce devis s'élève à 1 944.00 HT soit 2 325.02 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **Objet : Vente des parcelles cadastrées G 718 et G 523**

### ***Modification de délibération : 2013 / 39 suite à l'application de la TVA sur marge.***

Monsieur le Maire présente la demande de la SCI KASO LUSIGNAN 86, représentée par Monsieur Joël Clavé, d'acquérir les parcelles cadastrées G 718 d'une contenance de 2 386 m<sup>2</sup> et G 523 d'une contenance de 16 m<sup>2</sup>.

Ces parcelles sont situées dans la zone artisanale de la Georginière et le projet consiste à construire un bâtiment à usage professionnel.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2012/25, prise en Conseil Municipal lors de la séance du 26 mars 2012, qui fixe le prix de vente à 7.774 € le m<sup>2</sup> dans ladite zone ; ce prix s'entend avec TVA sur marge.

Monsieur le Maire indique que Maître Jean-François Meunier, Notaire à Lusignan représentera la Municipalité de Lusignan et Maître Radot, Notaire à Andernos les Bains (33), représentera l'acheteur.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte cette vente et mandate Monsieur le Maire à signer l'acte.

## **Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Pays Mélusin pour l'année 2012**

Monsieur Francis Rogeon, Adjoint au Maire en charge de la gestion de déchets sur la Communauté de communes, présente le rapport annuel en précisant que le bilan financier de l'année est positif grâce à la revente des matières premières et à la compression de certaines dépenses.

Le tonnage des déchets enfouis est en baisse, ce qui traduit un tri de plus en plus efficace. Aujourd'hui les déchets ménagers de la ville de Lusignan sont traités par la SEM du Melusayen.

Plusieurs pistes de travail sont actuellement menées :

- un ramassage direct en régie des colonnes "verres",
- le traitement des déchets verts,
- la construction d'une nouvelle déchetterie en 2014.

Monsieur Rogeon rappelle que le rapport a été transmis à tous les Conseillers Municipaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide ce rapport.

## **Objet : Décision Modificative Budgétaire n° 1**

### **Budget Principal - Section d'investissement "dépenses"**

#### ***Opération 0057 « Berges de l'île - site de Vauchiron »***

Article 2315 installation – matériel et outillage technique	- 22 000.00 €
Non individualisé	
202 Frais liés-documents d'urbanisme	+ 7 000.00 €
2132 Immeuble de rapport	+15 000.00 €

-----